

FESTHEA
Festival National de Théâtre amateur

SÉLECTION RÉGIONALE LIMOUSIN

Les 2 et 3 septembre 2023
Théâtre de la Grange Rivet 19100 BRIVE LA GAILLARDE

DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier se compose :

- **du règlement de la sélection régionale du Limousin**
- **du formulaire d'inscription**
- **d'une fiche de renseignements artistiques**
- **d'une fiche technique**
- **du règlement du festival national**

à retourner

- **par courrier :**

**délégué Festhéâ
théâtre de la Grange
12 rue Glangeaud
19100 Brive la Gaillarde**

- **par mail : theatredelagrance@wanadoo.fr**

en précisant dans l'objet « sélection Festhéâ »

RÈGLEMENT

1- Organisation :

- La Sélection est organisée par le théâtre de la Grange.

2- Principe :

- La Sélection est organisée les **samedi 2 et dimanche 3 septembre 2023**. Elle est ouverte aux troupes de théâtre amateur de la région Limousin (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze)

3- Conditions d'inscription au festival :

- Le spectacle proposé lors de la Sélection doit être composé d'au moins 2 comédiens.
- La durée des pièces jouées ne doit pas excéder 1h30 soit 90 min , l'installation décor et lumière 1h, le démontage ¾ d'heure.
- Le texte des pièces jouées est en langue française. Les pièces d'origine étrangère traduites en français sont acceptées dans le cadre du Festival.

4- Inscription à la sélection :

- Dossier de candidature à renvoyer le **30 mai 2023 au plus tard** , de préférence numérique (pdf) à theatredelagrang@wanadoo.fr, **préciser l'objet en indiquant impérativement « sélection Festhéa »**

Ou par courrier à : Théâtre de la Grange
Sélection Festhéa
12 rue Glangeaud
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Le dossier devra comporter :

- Le formulaire d'inscription complété et signé.
- Les dates de jeu où le spectacle peut être vu avant le 30 mai 23 ou une vidéo
- Une affiche du spectacle
- Une photo du spectacle (format JPEG).
- Un plan de feu adapté au plan de feu du théâtre (aucun projecteur ne sera installé en supplément)
- Une attestation d'assurance de la compagnie.
- Une attestation SACD pour autorisation pour jouer à la date du festival.
- Un chèque de 50€ non remboursable couvrant les frais d'inscription
- Un chèque de caution de 100€ au titre de l'engagement à la participation à la sélection (ordre théâtre de la Grange). Il ne sera pas encaissé et sera rendu à l'issue du spectacle ou en cas de non-sélection à la sélection régionale .

5- Date et lieu :

La Sélection a lieu au théâtre de la Grange à Rivet 19100 Brive la Gaillarde les 2 et 3 septembre **2023**

- Dimension de la scène de la salle voir fiche jointe
- Plan de feu de la salle voir fiche jointe

6- Critères d'inscription :

- Le spectacle proposé doit être abouti et doit déjà avoir été joué au moins une fois.
- Le spectacle sera vu par le comité de sélection en direct ou via un support vidéo avant la date limite de programmation.
- Le comité d'organisation pourra , si nécessaire pour des raisons matérielles , faire un choix parmi les candidatures selon des critères de sélection qui lui seront propres et dans l'idée d'organiser une programmation réalisable.

7- Dispositions générales :

- Un accusé de réception de la candidature sera adressé à chaque responsable de troupe par mail.
- Chaque troupe sera avisée de l'acceptation de sa participation ou pas à la sélection nationale au plus tard : **le 30 juin 2023.**
- Les troupes s'engagent à utiliser le matériel technique mis à leur disposition par l'équipe organisatrice .
- En cas de changement de comédien ou de metteur en scène par rapport à la liste fournie dans le dossier de candidature, la troupe s'engage à en informer au plus tôt l'équipe organisatrice.
Si ce changement affecte l'un des rôles principaux ou la mise en scène, l'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser la participation de la troupe .
- Le désistement d'une troupe, **après le 1er juillet 2023**, (sauf cas de force majeure) ne saurait donner un droit quelconque au remboursement des frais de caution.
Désistement avant cette date : les droits d'inscription seront remboursés et la caution rendue.
- Les comédiens et les techniciens (maximum 2) des troupes participantes bénéficient de l'entrée gratuite à tous les spectacles de la sélection . Ils sont vivement encouragés à participer en tant que spectateurs à un maximum de spectacles afin de collaborer à la pleine réussite de la manifestation.
- Les invitations aux spectacles relèvent uniquement de la responsabilité des organisateurs.

- Aucun droit d'entrée ne pourra être perçu par les troupes elles-mêmes.

8- **Repas :**

- Possibilité de restauration à proximité du théâtre
- Une collation sera offerte à la troupe avant ou après son passage en scène.
- Un pot de clôture du dimanche soir sera offert par le théâtre de la Grange

9- **Droits d'auteur :**

- Chaque compagnie fera la déclaration auprès de la SACD (jauge : 50, prix moyen : 6€) en précisant que l'organisateur est le théâtre de la Grange et en donnant l'adresse suivante pour le paiement qui sera effectué par le théâtre à réception des factures : 12 rue Glangeaud 19100 Brive la Gaillarde
- Les droits d'auteur SACEM sont à la charge de l'organisateur qui en assurera également la déclaration à partir des éléments fournis par les troupes. Ces éléments devront être mentionnés dans le formulaire d'inscription.

10- **Droit à l'image :**

- Chaque membre de la troupe accepte avec sa participation à la sélection que des photos puissent être prises dans ce cadre. Par sa participation chaque membre de la troupe donne le droit à l'équipe organisatrice de réutiliser et de publier (site internet, galerie photos, affiches, flyers) des photos prises à cette occasion.

11- **Responsabilités :**

- Le théâtre de la Grange n'est pas responsable des accidents corporels et matériels. Il en est de même pour les vols qui pourraient survenir pendant le festival.
- Toutes les troupes seront assurées en responsabilité civile.

12- **Acceptation du règlement :**

- L'envoi d'un dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement.

Date et Signature du responsable de la troupe :

2. RENSEIGNEMENTS SUR LA PIÈCE PRÉSENTÉE

Titre :

Auteur :

Durée du spectacle :

Motivations du choix de la pièce :

Résumé de la pièce : (ce résumé sera inséré dans le programme en cas de sélection)

MERCI DE LIMITER CE RÉSUMÉ À 100 MOTS OU 500 CARACTÈRES

Nombre de représentations prévues avant la sélection Festhéâ (dates et lieux) :

Nombre de représentations prévues jusqu'en novembre 2023 (dates et lieux) :

Mise en scène :

Description et intention de la mise en scène :

Décors

Création

Location

Costumes

Création

Location

Son

Création

Location

Je soussigné _____ responsable de la compagnie, certifie sur l'honneur qu'aucun des comédiens susnommés n'a exercé une activité du spectacle vivant à titre professionnel, dans sa spécialité, durant les trois années précédant le festival à la date d'inscription, conformément à **l'article 2 du titre 2 du règlement de Festhéâ**.

National (Cette restriction ne concerne ni le metteur en scène, ni les techniciens). J'engage ici la compagnie à présenter gratuitement son spectacle à la rencontre régionale et au festival national Festhéâ, si nous sommes retenus.

rappel : n'oubliez pas de faire les démarches nécessaires auprès de la SACD, SACEM (merci de joindre l'autorisation) voir Règlement régional

Signature du responsable